

**Sujet :** [INTERNET] Déposition observation Claude Delbet Avril sur Loire

**De :** Claude D

**Date :** 20/09/2023 15:04

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en PJ ma contribution à cette enquête publique.

Recevez mes sincères salutations

C.D

— Pièces jointes : —

---

Déposition enquête publique Avril sur Loire sept 2023.docx

22,4 Ko



Monsieur Di Claude

Saint Parize le Châtel

clauded

## Enquête publique Avril sur Loire Centrale Photovoltaïque septembre 2023

Monsieur le commissaire enquêteur Claude Biancalana,

### AVIS de COMPLAISANCE

J'espère, Monsieur le Commissaire Enquêteur, que cette enquête publique ne sera pas entachée de dépositions de complaisance comme celle très récente de Chevenon sur le même sujet. En effet cette enquête a reçue 40 dépositions au total, elle a vu déferler 35 dépositions « pour » dont 34 sont des copiés collés grossiers, quasiment à la virgule près. J'accorde toute ma confiance au commissaire enquêteur concerné pour relevé la supercherie s'il est encore temps, et ne pas comptabiliser in extenso tous ces avis arrangeants. Un élève de CM2 aurait certainement fait mieux. Je n'ai pu participer à cette enquête publique qui jouxte pourtant ma commune, n'étant pas au courant. Je le regrette amèrement.

Mais revenons à nos 34 moutons de Chevenon, pardon de panurge. S'il est un point où je ne peux qu'être d'accord avec eux, c'est que tous insistaient sur le fait que l'implantation de ce parc était judicieusement choisie, à savoir cachée de la route. Comme si pour se donner bonne conscience il fallait à tout prix le dissimuler à la vue. Là on aborde le côté acceptation sociale de ces centrales voltaïques très gourmandes en superficie.

### ACCEPTATION SOCIALE

Ingénieur professionnel et donc curieux de la technique en général, après avoir combattu l'implantation de 4 générateurs éoliens sur Langeron/Saint Pierre, j'ai voulu me rendre compte comme alternative à quoi ressemblait un parc photovoltaïque d'envergure. Je me suis rendu à Verneuil- Charrin en 2017. Mauvaise pioche, 380 000 panneaux, 43Mwc, plus de 55,5 hectares couverts de panneaux, plus grande centrale de la Nièvre à l'époque, panneaux fabriqués aux états unis, aucun emploi sur place. On nous informe des retombées pour les collectivités (300 000€) mais pas un mot sur la rente dorée autrement plus attractive due au propriétaire. Bref pas de quoi se réjouir outre mesure. Cette centrale, morcelée en 4 zones est construite sur des terrains vallonnés. Et là, la troisième dimension due au relief donne à l'ensemble un côté sidérant ! D'un coup, sans transition, je n'étais plus dans la Nièvre, mais sur la lune. On parle d'énergie verte, mais Monsieur le Commissaire Enquêteur quand le promoteur a terminé le chantier, le vert il l'a assombré, noircit, calciné: plus un cm<sup>2</sup> de vert, que du noir réfléchissant ; partout même quand on se tourne à 360°,

aussi loin que le regard porte, ça m'a laissé un souvenir impérissable : glaçant! Les heureux propriétaires des terrains n'ont pas manqué eux de suite de se répandre sur le net des revenus engendrés par cette manne et de la différence abyssale comparée à la retraite normale prévue. Très indécent! C'est le genre de discours auquel d'autres cultivateurs ont prêtés de plus en plus une oreille bienveillante.

Bien sûr à Avril le site est prévu en plaine, mais en bas du bourg et juste en face d'une exploitation agricole. Les habitations qui donnent du côté canal risquent d'avoir le même sentiment d'impuissance et de colère face au nouvel environnement artificiel qu'on va leur imposer. Je ne suis pas certain non plus que pour une acceptation sociale plus « conciliante », le bleu lumineux proposé complètement incongru d'ailleurs soit plus digeste que le noir.

En outre, double peine, ils ne manqueront pas de subir très probablement la même dépréciation immobilière (20 à 30%) que pour les co-visibilités d'implantation d'éoliennes, je ne vois pas comment ils pourraient y échapper. Avant que les écrans végétaux de masquage aient fait leur œuvre, il va se passer beaucoup de temps.

#### DEROULEMENT du PROJET

A la suite de rumeurs suspectes concernant la genèse de ce projet sur Avril, j'ai cherché à vérifier les antécédents en relisant les compte-rendus des conseils municipaux en ligne: en fait un seul est mentionné, il date de février 2022 et là, c'est le lien qui est..... corrompu! N'y voyez aucune allusion. Pourtant en terme de publicité, depuis 2019 La loi « Engagement et proximité du 27 décembre (article 78) » précise que seul le compte rendu de la séance (et non le PV) du conseil municipal doit être affiché à la mairie dans la semaine et **mis en ligne sur le site internet de la commune**, lorsqu'il existe (article L2121-25 du CGCT). **ce qui est le cas** (même si on l'a vu, c'est très très embryonnaire). Tout ceci est assez opaque! Le temps me manque pour venir épilucher en mairie les comptes rendus écrits des Conseils Municipaux, en espérant qu'ils existent, ce pourrait être intéressant.

Autre élément curieux, dans le dossier complet de la préfecture est mentionné la pièce : *Avis Avril sur Loire*. On y apprend que la commune émet un avis favorable à l'obtention des deux permis de construire de la centrale signé du premier adjoint en date du 5 juillet 22, sans autres précisions. Hors au 1 juillet 2022 l'article L2121-15 du CGCT a été complété de manière importante : dans la semaine qui a suivi la séance du Conseil, le PV aurait du être publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune. Nous aurions dû savoir : la demande de ce scrutin particulier, le résultat précisant le nom des votants, le sens de leur vote et la teneur des discussions au cours de la séance. Est aussi spécifié en toutes lettres : La publication obligatoire du PV sur le site internet de la commune (uniquement lorsqu'il existe **j'insiste, ce qui est le cas**) facilitera le contrôle des citoyens et des associations de lutte contre la corruption notamment au regard des exigences relatives aux conflits d'intérêts.

On le voit, le Conseil Municipal d'Avril est vraiment très laxiste avec les textes de loi..... On ne sait pas qui a voté, ni le résultat : circulez!

Il y a entre cette affaire et un possible délit d'initié, à peine l'épaisseur ..... d'un panneau photovoltaïque, car elle implique principalement le premier édile de la commune. (Pas une première ; c'était déjà le cas à Langeron pour les éoliennes et là la justice après procédure a

finalement annulé des décisions du Conseil Municipal. Certains élus avaient double casquette : **Conseillers et propriétaires**. Ils auraient dû sortir de la salle au moment du vote, ce n'avait pas été le cas. Qu'en est-il d'Avril ? On peut se poser la question..... Le respect de la loi pour la commune aurait pu m'éviter de me poser toutes ces questions.

#### REELLE PERTE des TERRES AGRICOLES

Ces deux centrales sont prévues d'être implantées sur 50 hectares de terres agricoles, et toujours exploitées aujourd'hui. Certes, on va y introduire quelques moutons, mais on peut facilement considérer que ce projet n'est qu'un alibi pour le profit financier en supprimant la culture de céréales au profit d'un élevage bien plus adapté aux panneaux...

#### EQUILIBRAGE RESEAU

L'attaque d'envergure sans précédent de toutes les communes de la Nièvre, par Photosol et ses concurrents multiplie les demandes de permis de construire de centrales photovoltaïque et les enquêtes publiques qui en découlent.

Nombre de maire de petites communes rurales finissent par céder au chant des sirènes et voyant les communes limitrophes voisines sauter le pas, et ne veulent pas se retrouver les derniers à se décider et être montré du doigt comme de mauvais élèves. En outre, la différence de revenu entre le fermage et la location des terres au promoteur pour l'implantation d'une centrale est de 1 à 10 minimum. De quoi faire tourner beaucoup de têtes. La pression gouvernementale, répercutée par la préfecture n'est pas étrangère via le SRADETT à la réduction des terres cultivées. Le SCOT à beau résister et défendre ses valeurs en préservant les terres agricoles, très rapidement il va devenir évident que la production d'électricité de la Nièvre va largement dépasser ses besoins. Sans être spécialiste, je sais que l'équilibrage des réseaux est quelque chose de difficile, beaucoup plus que pour de l'éolien : On voit de temps en temps des éoliennes qui tournent curieusement même sans souffle de vent alors que leur voisines proches sont logiquement à l'arrêt : elles tournent « en moteur » c'est-à-dire en consommant le surplus d'électricité produite ailleurs et non stockable . Pour le voltaïque cette option n'existe pas. L'extension des réseaux nouveaux va donc être considérable car la Nièvre va produire bien au-delà de ses besoins, et cette énergie, il faudra bien l'exporter ce qui ne va pas se régler facilement. On plante, on plante sans mettre en adéquation besoins et production. Comme pour les éoliennes, seule la logique financière prime, l'enjeu est très spéculatif! On ne réfléchit malheureusement qu'après aux conséquences de choix politiques contestables, avant d'être des choix stratégiques d'indépendance énergétique. En toute chose, il faut de la mesure et non de la démesure !

Je me suis intéressé à ce projet car j'aime bien en automne me promener le long du canal, et l'an dernier, j'avais découvert l'étang de Forge Neuve avant l'embouchure de l'Acolin dans la Loire. Je ne connaissais pas. Lors d'une de ces ballades, le brouillard enveloppait les champs entre le canal et la Loire, mais les grues cendrées bien présentes et en grand nombre se faisaient entendre bruyamment comme souvent. Puis le soleil a commencé à percer et les grues, par petit groupes, sont passées juste au dessus de nous, au raz des arbres, car nous leur étions cachés par les platanes et chênes qui bordent le canal : instant très rare car les grues, surtout quand elles arrivent au début d'automne sont très difficiles à approcher : c'était vraiment magique. Malheureusement, je ne sais pas si elles pourront revenir en octobre sur la commune car leur GPS intégré va inévitablement être

très perturbé par ces taches nouvelles de couleur réfléchissantes et disgracieuses semblables à des marées noires ou bleues. Tant de froideur inerte chassant ces animaux si graciles en vol, c'en est presque outrageant !

#### DEMENTELEMMENT

Dans le document du promoteur, pour le démentellement tout est très bien détaillé avec force détails, pourtant il manque une information essentielle : qui va payer ?

#### PHOTOVOLTAÏQUE UTILE

N'allez pas croire, Monsieur le commissaire enquêteur, que je suis hostile au développement du voltaïque avec ou sans mouton. Il existe des projets intelligents déjà réalisés : parking du Leclerc Les Portes de l'Allier, d'autres en gestation comme celui du Soleil des Queudres à Saint-Parize le Châtel pour une installation de 25 Mwc dont le permis a été accordé en début d'année 2023, construit dans une carrière toujours exploitée par Vicat. Aucun prélèvement du moindre are de terre agricole et qui plus est complètement invisible puisque bâti en bas du front de taille. D'autres pourraient voir le jour sur des terrains plus exploités depuis longtemps et délaissés: je conseille à Photosol de s'intéresser aux grands terrains appartenant à la SNCF à la gare de Saincaize....

J'ajoute pour faire bonne mesure, que lors de l'enquête publique concernant le projet éolien *Les portes du Nivernais* en 2017 ou j'avais émis un avis défavorable, pour rester positif j'avis proposé comme alternative de construire des panneaux photovoltaïques sur les terrains inutilisés mais pourtant bien entretenus depuis la fin des Grands Prix de France dans la Nièvre en 2008. Terrains du Conseil Général devenu Départemental, en face du Circuit de Magny-cours. On m'a à moitié écouté : des ombrières avec panneaux ont vu le jour sur de nombreux parkings dans l'enceinte du circuit, ce qui de plus est politiquement correct et rend l'acceptation sociale de cette centrale beaucoup plus facile en adoucissant les griefs contre le circuit.

#### SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT RURAL

Il ne faut jamais se décourager, et je viens de voir sur le JDC que les habitants d'Avril se réveillent et se mobilisent, en essayant de faire entendre leur point de vue : bien leur en prend. La route risque d'être longue et difficile. Pour le refus des éoliennes, la joute après moult recours des avocats payés à l'année de la partie adverse, a duré jusqu'au Conseil d'état qui a sifflé la fin de la partie: Le promoteur est allé lacérer les paysages ailleurs. Il n'y a pas de fatalité à l'implantation à marche forcée de ces panneaux n'importe où, la raison et le cœur peuvent aussi triompher de l'argent roi et des politiques aveugles.

Pour toutes ces raisons, merci Monsieur le Commissaire enquêteur de me comptabiliser dans la colonne défavorable au projet.

Recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations,

C.D